

Informations pratiques



Lieu

Hôtel Mercure
Montpellier Centre Comédie
6 rue de la Spirale
34000 Montpellier



Date et horaires

22 mars 2019

9h00-12h30
14h00-17h30

Accueil des participants : 8h45
Déjeuner libre



Inscription

Merci de vous inscrire préalablement par e-mail à l'adresse «bordeaux@racine-formation.eu», puis de compléter et retourner le formulaire accompagné du règlement pour finaliser votre inscription.

Date limite d'inscription : 15 mars 2019

Pour tout renseignement : bordeaux@racine-formation.eu



Tarif

450 euros HT (540 euros TTC) par participant incluant les frais de formation, le support documentaire et des collations.

Règlement par chèque à l'ordre de :

Racine
68, rue Achard
CS 30107
33070 BORDEAUX CEDEX



Formations à venir

Versailles, 05/04/19. Annie Berland et Laurent Bloch

7h heures de formation validées

–

Organisme de formation agréé enregistré sous le numéro : 11754521575

–

Référencé Datadock sous le numéro 0054842

22 mars 2019 – Montpellier

–

Responsabilité médicale Questions d'actualité

La jurisprudence du Conseil d'Etat, tout comme celle de la Cour de cassation, relative au contentieux de la responsabilité médicale est toujours aussi abondante et dessine les contours du droit de la responsabilité médicale. Au-delà de ce droit commun, il conviendra également de faire le point sur des contentieux encore plus spécifiques : transfusion, produits de santé, médicaments...

Formateurs

–

Annie Berland
Laurent Bloch

Objectifs

#1

Connaître les évolutions les plus récentes en matière de responsabilité médicale

#2

Développer des capacités à construire une stratégie judiciaire

#3

Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la responsabilité médicale

Public visé

Avocats, experts, assureurs, professionnels des établissements de santé et leurs partenaires.

Intervenants



Annie BERLAND, Avocat associée, Cabinet Racine Bordeaux.



Laurent BLOCH, Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, Ancien membre du Conseil d'administration de l'ONIAM, Membre de la CCIAM Aquitaine, Consultant.

Programme

1. Interaction entre procédure de règlement amiable et procédure contentieuse.

- Offre dérisoire et substitution
- Interruption des délais de prescription
- Expertise amiable et expertise en référé
- Appel à la cause de l'ONIAM
- Caducité de l'offre amiable
- Le défaut d'assurance du praticien responsable

2. L'obligation d'information

- Le contenu de l'obligation d'information
- La preuve du respect de l'obligation d'information
- La question du préjudice réparable -(perte de chance et préjudice d'impréparation)

3. La faute technique

- Le défaut de surveillance
- La faute dans la réalisation de l'acte médical
- La maladresse chirurgicale
- La faute de diagnostic
- La preuve
- Le préposé fautif
- Pluralité de fautes
- Médecin libéral et SAMU
- La perte de chance

4. Les infections nosocomiales

- La notion d'infection nosocomiale
- La notion d'établissement de soins
- L'indemnisation des victimes par ricochet
- La compétence de l'ONIAM
- Les recours entre co-auteurs
- Les recours de l'ONIAM

5. Les accidents médicaux non-fautifs à la charge de l'ONIAM

- La notion d'acte de soins
- Les accidents obstétricaux
- Anormalité du dommage et état antérieur de la victime

6. Les produits de santé

- La responsabilité des établissements privés
- La responsabilité des établissements publics
- La responsabilité des praticiens
- La responsabilité des producteurs
- Les recours de l'ONIAM
- La procédure spécifique Médiateur et Dépakine

Un support écrit sera remis aux participants.